



## Litige pour la pose d'un poele à bois

Par **maribou**, le **20/10/2015** à **15:44**

Bonjour,

Nous souhaitons faire raccorder un poele à bois acheté préalablement au conduit de cheminée de notre maison.

Un chauffagiste est venu faire un devis et a commandé le matériel nécessaire au montage. Le jour des travaux, il a commencé par percer un trou dans le mur en pierre du salon pour avoir accès au conduit de cheminée. Ensuite seulement, il est monté sur le toit et s'est rendu compte qu'au niveau de la sortie, le conduit était trop étroit pour tuber. Il est donc impossible de raccorder un poele à notre conduit. Nous avons 2 problèmes:

- l'artisan est parti en nous faisant comprendre qu'il allait nous facturer le temps de travail et le matériel que le fournisseur ne reprendrait pas.
- Il est parti sans reboucher le trou de 30cm de diamètre qu'il a fait dans notre salon en nous disant que c'était à nous de le faire.

J'ai donc plusieurs questions:

- est-ce que nous pouvons demander à ce chauffagiste de prendre à sa charge le rebouchage du trou?
- Devons nous le payer ou payer une partie du matériel?
- Sommes nous en droit de récupérer notre chèque d'acompte donné à l'accord du devis?

Merci pour vos réponses